

Filière : Installations utilisant à titre principal le biogaz
produit par méthanisation de déchets non
dangereux et de matière végétale brute

V2

Fiche de synthèse du contrôle des installations de production d'électricité

Organisme de contrôle : Nom de l'organisme Agence : Adresse : Tel :

Personne ayant réalisé le contrôle, et référence du rapport : Nom : Prénom : Type de contrôle : Nature de la modification (si concerné) Numéro de rapport : Date du rapport : Date de la visite sur site :

Nom et adresse du Producteur :

Nom et adresse de l'installation :

SIRET de l'installation (ou de la régie si public):

Puissance électrique de l'installation (kW) :

N° du contrat réseau :

IDC ou code décompte :

Coordonnées GPS de l'installation (méthaniseur)

Installation alimentant un réseau de chaleur : OUI / NON

Date de première mise en service :

Contact du producteur sur site : Nom : Prénom : Tél :
--

Référence du Cocontractant :

Volets du contrôle		Conformité
Volet 1	Adéquation entre l'installation in situ et sa description dans les documents du référentiel	
Commentaires :		
Volet 2	Données du producteur	
Commentaires :		
Volet 3	Conformité du dispositif de comptage.	
Commentaires :		
Volet 4	Conformité des conditions d'exploitation.	
Commentaires :		
Volet 5	Conformité des éléments juridiques et financiers	
Commentaires :		

Etant donné les résultats du contrôle, l'attestation mentionnée aux articles R311-27-1 et R314-7 du code de l'énergie peut être délivrée / ne peut pas être délivrée.

Signature du contrôleur :

Signature du vérificateur (le cas échéant) :

Liste des documents examinés dans le cadre du contrôle

N° de rapport : Complétez la synthèse

Référentiel Méthanisation - V2

Liste des documents constituant le référentiel du contrôle :			
Documents	Référence	Date	Commentaires éventuels
Arrêté tarifaire			
Cahier de charges de procédure de mise en concurrence			
DCC / Réponse à appel d'offres, y compris demande modificative le cas échéant			
Conditions générales et conditions particulières du contrat			
Dernier avenant en cours ou demande d'avenant			
Avenants antérieurs			
Contrat CART ou CARD			

Liste des autres documents consultés pendant le contrôle :			
Documents	Référence	Date	Commentaires éventuels
Dossier de déclaration ou d'autorisation ICPE			
Contrat d'accès au réseau			
Schéma(s) unifilaire(s)			
Plan de comptage / schéma fluide			
Plan de l'installation			
Certificat de vérification primitive			
Certificat d'examen de type			
Certificat de vérification d'installation			
Certificat de vérification périodique			
Rapport annuel producteur			
Plan d'approvisionnement (type d'intrants, volume et proportion dans l'appro. Global, origine)			
Détail du calcul de la prime énergétique (le cas échéant)			
Justificatif de la consommation de combustible non renouvelable (le cas échéant)			
Rapport du précédent contrôle de conformité			
Rapport de vérification des câbles enterrés			

Contrôle Volet 1

Adéquation entre l'installation in situ et sa description dans les documents du référentiel.

N° de rapport : Complétez la synthèse

Référentiel Méthanisation - V2

Points de contrôle		Conformité			Justificatifs	Commentaires : écarts constatés, précisions à apporter
		Oui	Non	Sans objet		
1.1	Nom et adresse de l'installation.				DCC / Offre Conditions particulières du contrat d'achat.	
1.2	Nbre et type de machines électrogènes de l'installation : marque et modèle constructeur, type, n° de série, tension électrique, puissance électrique nominale.				DCC / Offre DCC modificative / Demande d'avenant Conditions particulières du contrat d'achat Annexe technique ou schéma fourni avec attestation initiale ou attestation précédente Plaques signalétiques des machines électrogènes sur site à la date de la visite.	
1.3	Puissance électrique maximale installée				DCC / Offre DCC modificative / Demande d'avenant Conditions particulières du contrat d'achat. Plaques signalétiques des machines électrogènes sur site à la date de la visite. Dossier ICPE Avis du préfet Attestation de bridage du fournisseur (si besoin)	
1.4	Autoconsommation				DCC / Offre DCC modificative / Demande d'avenant Conditions particulières du contrat d'achat. Schéma unifilaire.	
1.5	Validation du périmètre de l'installation : commune d'implantation et coordonnées géodésiques (système WGS 84)				DCC / Offre DCC modificative / Demande d'avenant Conditions particulières du contrat d'achat Convention de raccordement entre le producteur et le gestionnaire de réseau	
1.6	Caractéristiques électriques de l'installation (tension de comptage, tension de livraison, alimentation des auxiliaires, liste des auxiliaires, etc...)				DCC / Offre DCC modificative / Demande d'avenant Schéma unifilaire. Convention de raccordement entre le producteur et le gestionnaire de réseau	
1.7	Validation de la conformité du schéma unifilaire de l'installation				Schéma unifilaire. Constat sur site Convention de raccordement entre le producteur et le gestionnaire de réseau	
1.8	Présence d'autre moyen de production électrique raccordé au point de livraison (exemples : groupe électrogène de secours, système de stockage de l'électricité pouvant soutirer de l'électricité au réseau et la réinjecter, autre installation EnR de production d'électricité ...)				Contrat d'achat Schéma unifilaire	
1.9	Présence d'un moyen de stockage de l'électricité en lien avec le système concerné				Schéma unifilaire.	
1.10	Validation du plan de comptage				Plan de comptage (si existant) Constat sur site	
1.11	Valorisation de la chaleur fatale issue des fumées				Réponse à appel d'offres Lettre d'engagement candidat	

Contrôle Volet 2

Adéquation des données relatives au producteur

N° de rapport : Complétez la synthèse

Référentiel Méthanisation - V2

Points de contrôle		Conformité			Justificatifs	Commentaires : écarts constatés, précisions à apporter
		Oui	Non	Sans objet		
2.1	Données relatives au producteur.				DCC / Offre DCC modificative / Demande d'avenant Conditions particulières du contrat d'achat KBis	
2.2	Données relatives à l'exploitant (si différent du producteur)				DCC / Offre Information ou autorisation du préfet de région pour changement d'exploitant le cas échéant	
2.3	Données relatives au cocontractant				DCC / Offre DCC modificative / Demande d'avenant	

Contrôle Volet 3

Conformité du dispositif de comptage.

N° de rapport : Complétez la synthèse

Référentiel Méthanisation - V2

Points de contrôle	Conformité			Justificatifs	Commentaires : écarts constatés, précisions à apporter
	Oui	Non	Sans objet		
3.1 Caractéristiques du ou des comptage(s) de biogaz - (nombre, marque, modèle, n° de série, etc...) Caractéristiques de l'analyseur de méthane - débit corrigé et taix de méthane Type de comptage en accord avec le contrat Propriété du comptage à préciser en commentaires : producteur ou fournisseur.				Constat sur site	
3.2 Intégrité de la chaîne de mesure biogaz. Vérification des scellés				DCC Plan de comptage Constat sur site	
3.3 Précision de la mesure biogaz				Constat sur site	
3.4 Suivi métrologique (périodicité de contrôle, certificats de vérification en cours de validité, etc...) pour les compteurs biogaz qui sont la propriété du producteur. Sur une installation en exploitation, cette vérification porte sur la période postérieure au dernier contrôle, à défaut sur les quatre années antérieures.				Constat sur site	
3.5 Caractéristiques du ou des comptage(s) électrique(s) produite et/ou livrée - (nombre, marque, modèle, n° de série, etc...) Type de comptage en accord avec le contrat (net d'auxiliaire) Propriété du comptage à préciser en commentaires : producteur ou fournisseur.				Contrat CART ou CARD Convention entre le producteur et le gestionnaire de réseau Schéma unifilaire Constat sur site	
3.6 Intégrité de la chaîne de mesure électrique produite et/ou livrée. Vérification des scellés				Schéma unifilaire Constat sur site	
3.7 Précision de la mesure électrique produite et/ou livrée (classe de précision du compteur, des TC et TP : exemple classe de précision 0,5).				Documentation compteur et transformateurs. Contrat CART ou CARD	
3.8 Suivi métrologique (périodicité de contrôle, certificats de vérification en cours de validité, etc...) pour les compteurs électriques qui sont la propriété du producteur. Sur une installation en exploitation, cette vérification porte sur la période postérieure au dernier contrôle, à défaut sur les quatre années antérieures.				Constat sur site	
3.9 Caractéristiques du ou des comptage(s) en cas d'utilisation d'énergie d'origine fossile pour l'installation - (nombre, marque, modèle, n° de série, etc...) Type de comptage en accord avec le contrat				Constat sur site	
3.10 Intégrité de la chaîne de mesure en cas d'utilisation d'énergie d'origine fossile pour l'installation. Vérification des scellés				Constat sur site	
3.11 Précision de la mesure en cas d'utilisation d'énergie d'origine fossile pour l'installation				Constat sur site	
3.12 Suivi métrologique (périodicité de contrôle, certificats de vérification en cours de validité, etc...) pour les compteurs d'énergie d'origine fossile qui sont la propriété du producteur. Sur une installation en exploitation, cette vérification porte sur la période postérieure au dernier contrôle, à défaut sur les quatre années antérieures.				Constat sur site	

3.13	Caractéristiques du ou des comptage(s) en cas d'utilisation d'énergie thermique pour l'installation - (nombre, marque, modèle, n° de série, etc...) Type de comptage en accord avec le contrat				Constat sur site	
3.14	Intégrité de la chaîne de mesure en cas d'utilisation d'énergie thermique pour l'installation. Vérification des scellés				Constat sur site	
3.15	Précision de la mesure en cas d'utilisation d'énergie thermique pour l'installation				Constat sur site	
3.16	Suivi métrologique (périodicité de contrôle, certificats de vérification en cours de validité, etc...) pour les compteurs thermiques qui sont la propriété du producteur. Sur une installation en exploitation, cette vérification porte sur la période postérieure au dernier contrôle, à défaut sur les quatre années antérieures.				Constat sur site	

Contrôle Volet 4
Conformité des conditions d'exploitation.

N° de rapport : Complétez la synthèse

Référentiel Méthanisation - V2

Points de contrôle	Conformité			Justificatifs	Commentaires : écarts constatés, précisions à apporter
	Oui	Non	Sans objet		
4.1 Conformité du point de livraison.				convention entre le producteur et le gestionnaire de réseau Constat sur site	
4.2 Numéro de contrat réseau				Contrat CARD ou CART.	
4.3 Identifiant de comptage. IDC si installation rattachée au réseau public de distribution. EIC si installation rattachée au réseau public de transport.				Contrat CARD ou CART.	
4.4 Conformité de la tension au point de livraison.				DCC / Offre DCC modificative / Demande d'avenant convention entre le producteur et le gestionnaire de réseau Constat sur site	
4.5 Pour les installations bénéficiant de la prime à l'efficacité énergétique (Pe) : Respect du calcul de l'efficacité énergétique V. Sur une installation en exploitation, cette vérification porte sur la période postérieure au dernier contrôle, à défaut sur les quatre années antérieures.				Convention entre le producteur et le gestionnaire de réseau Historique des index de production d'énergie Suivi du plan d'approvisionnement (type de combustible utilisé, volume et proportion dans l'approvisionnement global, origine géographique) Eléments annexés au contrat + rapport annuel producteur Contrats BG11 ou BGM6 : calcul d'incertitude le cas échéant	
4.6 Pour les installations bénéficiant de la prime Effluents d'élevage (Pr) : Respect du calcul de la proportion d'effluents d'élevage Sur une installation en exploitation, cette vérification porte sur la période postérieure au dernier contrôle, à défaut sur les quatre années antérieures.				Registre des intrants Suivi du plan d'approvisionnement (type de combustible utilisé, volume et proportion dans l'approvisionnement global, origine géographique) Eléments annexés au contrat + rapport annuel du producteur	
4.7 Conformité de l'approvisionnement				Avis du préfet Registre des intrants Plan d'approvisionnement (type de combustible utilisé, volume et proportion dans l'approvisionnement global, origine géographique) Contrats et factures fournisseurs Rapport annuel du producteur	
4.8 Respect d'utilisation de la fraction d'énergie non renouvelable consommée par l'installation. Sur une installation en exploitation, cette vérification porte sur la période postérieure au dernier contrôle, à défaut sur les quatre années antérieures.				Attestation producteur Contrats et factures fournisseurs Rapport annuel transmis par le producteur au préfet (DREAL) Bilan des intrants Relevé compteur gaz naturel de l'installation (corrige Nm3) Relevé compteur biogaz desservant les moteurs (corrige Nm3)	
4.9 Respect de la puissance d'achat. Sur une installation en exploitation, cette vérification porte sur la période postérieure au dernier contrôle, à défaut sur les quatre années antérieures.				Historique des puissances appelées contrat d'achat ou de complément de rémunération et avenants éventuels	

Contrôle Volet 5

Conformité des éléments juridiques et financiers

N° de rapport : Complétez la synthèse

Référentiel Méthanisation - V2

Points de contrôle	Conformité			Justificatifs	Commentaires : écarts constatés, précisions à apporter
	Oui	Non	Sans objet		
5.1 Adéquation mise en service installation / Contrat				Factures d'achat composants Facture correspondant à l'électricité produite depuis la mise en service de l'installation Demande complète de contrat ou contrat d'achat Attestation sur l'honneur du producteur	
5.2 Adéquation installation / avenant				Avenant au contrat	
5.3 Contrôle des justificatifs relatifs aux modification(s) réalisée(s) par le producteur sur son installation avant transmission de l'attestation de conformité				Demande de contrat modificative ou demande d'avenant	
5.4 Contrôle des justificatifs relatifs aux modification(s) réalisée(s) par le producteur sur son installation après transmission de l'attestation de conformité				Demande de contrat modificative ou demande d'avenant	
5.5 Respect des aides au financement du Projet				Attestation d'un commissaire aux comptes ou expert en cohérence avec la date du contrôle. Attestation sur l'honneur du producteur	
5.6 Dans le cas d'une installation ayant fait l'objet d'un engagement à l'investissement participatif, contrôle du respect des engagements pris en vue de bénéficier de la majoration tarifaire				Attestation d'un commissaire aux comptes ou expert en cohérence avec la date du contrôle. Lettre d'engagement sur l'honneur du candidat	
5.7 En cas d'installation BG16 de puissance supérieure à 300 kW, existence d'une étude de préfaisabilité d'une valorisation énergétique en injection du biogaz et avis du préfet					

